

COMMUNE DE 42260 ST GERMAIN LAVAL
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 30 JUILLET 2013

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. PERRIN Jacques, Maire, a pris les décisions suivantes :

ARRET DU PROJET DE PLU

Vu l'avis défavorable de M. le Sous-Préfet de Roanne en date du 21 février 2013 sur le projet arrêté de PLU le 7 novembre 2012, approuve le bilan de la concertation, décide d'arrêter le nouveau projet de plan local d'urbanisme et de le transmettre pour avis aux différents services.

AVENANT 2 AU BAIL DE LA SOCIETE EUROP METAL FIL

Accepte l'avenant n°2 au bail commercial du 27 mars 2012 qui révisé le loyer pour une période de 6 mois.

CONVENTION « SUPPORT ECOLE » ENTRE LE CDDP DE LA LOIRE ET LA COMMUNE DE ST GERMAIN LAVAL --ECOLE NUMERIQUE-

Approuve la reconduction de la convention « Support école » entre le CDDP de la Loire et la commune

PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2012 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE DE L'EAU POTABLE DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DISTRIBUTION D'EAU DE LA BOMBARDE.

Il est donné connaissance à l'Assemblée du rapport annuel 2012, sur le prix et la qualité du service de l'eau potable, adopté par le Comité du Syndicat Intercommunal des eaux de la Bombarde. Ce rapport est consultable au secrétariat de la mairie.

BUDGET ASSAINISSEMENT 2013 : DECISION MODIFICATIVE N°2

Donne son accord pour des ajustements de crédits en vue de règlements au Budget assainissement.